

SÉANCE DU 22 JANVIER 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Messieurs THER Michel, MELLOTT Bernard et Madame FLEURY Patricia ayant donné pouvoir.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Monsieur SERVERA Guy et Madame RAVENEAU Brigitte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2009.

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2009 est approuvé.

CRÉATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS – MARCHÉS.

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'ouverture des plis qui sera soumis au vote après signature des marchés.

CRÉATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS.

Mission contrôle technique et contrat SPS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au choix de l'Entreprise QUALICONSULT pour la mission contrôle technique et pour le contrat SPS concernant la création d'un Accueil périscolaire / Centre de Loisirs.

ENQUÊTE PUBLIQUE – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT RUE DE CHAUDY :

Monsieur le Maire donne connaissance du dossier concernant l'actualisation du zonage d'assainissement.

Le Conseil Municipal adopte ce projet qui sera soumis à enquête publique et charge Monsieur le Maire de solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif

DURÉE D'AMORTISSEMENT BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide par 1 abstention et 17 pour d'amortir sur 15 ans le compte 2041 "Subventions d'équipement aux organismes publics".

PRIME DE FIN D'ANNÉE 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'augmentation 2009 concernant le versement des primes de fin d'année versées au personnel communal.

PARTICIPATION REPAS DES AÎNÉS 2010

La participation pour le repas des Aînés du 23 mars 2010 a été fixée à 30 € pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 67 ans dans l'année (prix du menu facturé par le traiteur)

SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la classe de moyenne et grande section part en classe de découverte du lundi 22 février 2010 au mercredi 24 février 2010.

Le Conseil Municipal alloue une participation de 1 082.66 €.

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE DEUX PROFESSEURS DE MUSIQUE - REMPLACEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle LACRAMPE Tiphaine Professeur de trombone et flûte à l'école de musique est placée en congé de maternité depuis janvier 2010.

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur TRASSEBOT Florent, Directeur de l'Harmonie, accepte la candidature de :

- Monsieur Gildas VALLEE, Professeur de Trombone,
- et de Monsieur Behzad HOUSHMANDI, Professeur de flûte à compter de Janvier 2010, le temps du congé de maternité de Mademoiselle LACRAMPE Tiphaine.

Ces deux professeurs seront rémunérés à la vacation

CONVENTION MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec la SAUR pour la maintenance et l'assistance des installations d'eau potable à compter du 1er janvier 2010.

MANDATS SPÉCIAUX DES ELUS – FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au remboursement des frais de déplacement hors Commune au Maire dans le cadre exclusif de ses fonctions [déplacement à USSEL (Corrèze) pour la visite d'un éventuel achat d'un car scolaire].

CAR SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Société FAST CONCEPT CAR pour l'achat du car scolaire d'occasion pour un montant de 52 000 € HT.

CONVENTION – SUBVENTION AIDE AUX COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION et DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention à intervenir avec le Département du Loiret relative à la réalisation sur une route départementale, en agglomération, de travaux de sécurisation et d'accessibilité de points d'arrêts de transport, ainsi qu'à l'entretien des ouvrages réalisés pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal fait part également que la classe de CM2 part en classe de découverte du 22 au 30 Mars 2010.

Le Conseil Municipal alloue une participation de 3 756.90 €.

DIVERS

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « ART &STIVAL » a été créée récemment sur la Commune de Darvoy.

Cette Association souhaite se produire le 1^{er} week-end de juin et sollicite une subvention de la Commune.

✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu ainsi que les Adjointes aux côtés des Aînés de la Commune, actuellement à la Maison de retraite de Jargeau. Ces derniers ont reçu pour offrande des chocolats.

⇒ Monsieur Patrick LOISEAU, Conseiller, informe :

- Que le Festival Europa prévoit un budget de 3 700 €uros et serait à la charge de la Commune.
- Une représentation est prévue début mai 2010. Le prix de l'entrée de cette représentation serait fixé à 8 €uros.

⇒ Monsieur Joël GOUJON, Conseiller, demande si la 3^{ème} tranche de la piste sera effectuée

✚ Monsieur le Maire informe que, malgré le peu de subvention du Conseil Général, la 3^{ème} tranche de la piste cyclable sera effectivement réalisée.

⇒ Monsieur Guy SERVERA, Adjoint informe :

- Que la collecte des ordures ménagères rue de la Courtinière sera effectuée sur un point de regroupement au carrefour, rue des Limousins.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Messieurs AUGENDRE Jacques, GOUJON Joël et Madame BAUDET Jacqueline ayant donné pouvoir.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Brigitte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2010.

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2010 est approuvé.

CRÉATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS – MARCHÉS.

Monsieur le Maire donne connaissance des résultats des consultations par appel d'offres de Monsieur BOUTROUX, Architecte, auprès de divers entrepreneurs pour la création d'un Accueil périscolaire / Centre de loisirs.

Il précise que le montant total des Marchés (11 lots) s'élève à 352 515.04 € HT, soit 421 607.99 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. APPROUVE par 2 abstentions et 16 pour, la décision de la Commission d'ouverture des plis, quant au choix des Entreprises.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés.

DIVERS

- ⇒ Monsieur THER Michel, Adjoint, informe le Conseil Municipal :
- du déroulement du Festival Europa qui aura lieu le 08 mai 2010.

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Mesdames LENORMAND Valérie, BAUDET Jacqueline, FLEURY Patricia et Messieurs THER Michel et SERVERA Guy ayant donné pouvoir.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Monsieur AUGENDRE Jacques et Madame RAVENEAU Brigitte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2010.

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2010 est approuvé.

PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) – CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 951 EN TRAVERSEE DU BOURG

A l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire de lancer une procédure adaptée pour la création d'une piste cyclable le long de la RD 951 en traversée du Bourg sur 800 m.

BUREAU DE VOTE – ELECTIONS RÉGIONALES DES 14 ET 21 MARS PROCHAIN

Monsieur le Maire forme le bureau de vote des élections régionales des 14 et 21 mars prochain.

ANNONCES PUBLICITAIRES – BULLETIN MUNICIPAL 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs erreurs ont été constatées à la parution du bulletin municipal 2010.

En effet, plusieurs annonces publicitaires n'ont pas été insérées lors de l'impression à savoir :

- Taxi LOISY
- TP PARIS
- Géomètre Expert Nicolas BOUIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de rembourser les trois entreprises et de leur faire don de la gratuité pour le prochain bulletin municipal 2011.

DEMANDE DE PRÊT – FINANCEMENT ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS ET PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 951

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un prêt de 220.000 € est nécessaire pour financer les travaux d'accueil périscolaire / Centre de Loisirs et de la piste cyclable le long de la RD 951 en traversée du bourg sur 800 m.

Suite à l'étude de plusieurs propositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour le tableau des effectifs suite à un avancement de grade.

SUPPRESSION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du SICTOM relative à la suppression de la collecte des encombrants.

En effet, le SICTOM a décidé de supprimer la collecte des encombrants en porte à porte afin d'inciter les usagers à se rendre en déchetterie.

DIVERS

⇒ **Madame AVEZARD Sabrina**, Conseillère, demande où en sont les informations concernant l'Association Art &stivale.

↳ Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie la Présidente de l'Association Art &stivale.

⇒ **Monsieur BASSAÏSTEGUY Thierry**, Conseiller, interroge Monsieur le Maire, par rapport, au dernier conseil d'école.

Madame SABLON Carine a exposé une demande d'agrandissement de la cour de l'école.

↳ Monsieur Le Maire a demandé à Madame la Directrice de définir le plan souhaité d'agrandissement de la cour de l'école.

⇒ **Monsieur GOUJON Joël**, Conseiller, demande :

❶ - Les Forages individuels sont-ils à déclarer à la Mairie ?

↳ Monsieur le Maire stipule que la déclaration des forages est OBLIGATOIRE depuis le 1^{er} janvier 2010.

❷ - Avise Monsieur le Maire du mauvais état de la route de Férolles à Sandillon en direction des Asses.

↳ Monsieur le Maire informe Monsieur GOUJON que le programme voirie sera voté lors du prochain budget, et que cette route en fait partie.

❸ - Pour quelle raison le 2^{ème} passage du déneigement a-t-il été effectué par Monsieur MESLAND, Agriculteur, alors que la première prestation a été effectuée par ses services ?

↳ Monsieur le Maire présente les faits suivants :

* Monsieur GOUJON Joël faisant partie du Conseil Municipal, des différents sont à risquer.

* Un contrat avec une Entreprise est prévu pour le déneigement pour les prochaines années.

SÉANCE DU 23 JUILLET 2010 – 19h00

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Madame LENORMAND Valérie, Monsieur BASSAÏSTEGUY Thierry et Monsieur GOUJON Joël ayant donné pouvoir.

Absents excusés : Madame BAUDET Jacqueline et Monsieur KOHLER Pierre.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Monsieur CHOLLET Jean-Marie et Madame PAILLET Nathalie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2010.

Suite au courrier de Monsieur BASSAÏSTEGUY Thierry concernant le compte rendu du 25 juin et après lecture de celui-ci, Monsieur le Maire fait voter l'approbation du Conseil Municipal.

Par une voix contre et 15 voix pour, le compte rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2010 est adopté.

EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le souhait de l'U.S.D. (Union Sportive de Darvoy) d'avoir un éducateur sportif au sein du club de football et demande la prise en charge de celui-ci.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à condition que l'éducateur sportif soit employé par le club (USD).

Une subvention pourrait être versée.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT

Le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des Marchés Publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordinateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant aux choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

Le groupement peut fonctionner selon 2 dispositifs juridiques différents, le second comportant deux variantes :

① - L'autonomie des membres du groupement, où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

② - La nomination d'un coordinateur-mandataire, dont la mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement :

- a) Soit à signer et à notifier le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution ;
- b) Soit à signer, notifier et exécuter le marché (acte d'engagement commun).

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Vu les besoins identiques des communes de la CCL recensés en matière d'achat et de livraison de sel de déneigement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De constituer un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de sel de déneigement, étant précisé que l'étendue des besoins ne justifie pas le recours à une procédure formalisée et ne suppose donc pas la création d'une Commission d'Appel d'Offres,
- Que la CCL assume les fonctions de coordinateur-mandataire et que celle-ci signe, notifie et exécute le marché (acte d'engagement commun),
- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES ET D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT A MARDIE LIEUDIT "L'ETANG"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Séance du 28 mai dernier, où avait été évoquée la réalisation d'une enquête publique du 16 juin au 20 juillet 2010.

Cette enquête relève d'une exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et d'une installation de traitement des matériaux sur la commune de Mardié au lieudit "L'Etang".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emets par 3 abstentions et 13 voix contre, un avis défavorable pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et d'une installation de traitement des matériaux sur la commune de Mardié au lieudit "L'Etang".

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à un départ en retraite, il convient de créer un poste d'Adjoint au Service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de créer à compter du 23 Août 2010, un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire présente la candidature de Monsieur DELAPORTE Benjamin qui a été retenue pour le poste d'Adjoint technique.

INFORMATIONS

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de l'ancien car pour la somme de 2 500 €.

☞ Monsieur SERVERA Guy, Adjoint à la Voirie, donne le résultat au Conseil Municipal de l'enregistrement du trafic sur les voies communautaires.

Rue du Château d'Eau vers Rue des Limousins				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 895	81	3 688	77
Trafic moyen/jour	414	12	527	11
Vitesse moyenne	45 Km/h	40 Km/h	45 Km/h	42 Km/h
V85	56 Km/h	55 Km/h	56 Km/h	55 Km/h
V15	34 Km/h	20 Km/h	35 Km/h	31 Km/h

Rue de Chaudy vers RD 951				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 003	69	2 023	69
Trafic moyen/jour	286	10	289	10
Vitesse moyenne	34 Km/h	33 Km/h	34 Km/h	24 Km/h
V85	45 Km/h	49 Km/h	45 Km/h	38 Km/h
V15	22 Km/h	11 Km/h	22 Km/h	7 Km/h

RD 921 vers Rue du Bourg Neuf				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	782	26	0	0
Trafic moyen/jour	112	4	0	0
Vitesse moyenne	50 Km/h	37 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V85	59 Km/h	48 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V15	41 Km/h	30 Km/h	0 Km/h	0 Km/h

Rue du Bourg Neuf vers RD 951				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	1 075	58	987	41
Trafic moyen/jour	154	8	141	6
Vitesse moyenne	38 Km/h	33 Km/h	39 Km/h	34 Km/h
V85	49 Km/h	47 Km/h	51 Km/h	51 Km/h
V15	30 Km/h	14 Km/h	30 Km/h	13 Km/h

RD 921 vers Clos des Rogères				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	3 476	137	0	0
Trafic moyen/jour	497	20	0	0
Vitesse moyenne	48 Km/h	42 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V85	68 Km/h	58 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V15	22 Km/h	23 Km/h	0 Km/h	0 Km/h

Rue de la Croix Rouge vers Rue Félix Mégret				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 137	37	1 996	47
Trafic moyen/jour	305	5	285	7
Vitesse moyenne	43 Km/h	36 Km/h	45 Km/h	40 Km/h
V85	54 Km/h	48 Km/h	58 Km/h	58 Km/h
V15	33 Km/h	26 Km/h	33 Km/h	18 Km/h

↳ Monsieur AUGENDRE Jacques, Adjoint au Social, signale une réunion d'information qui se déroulera le 09 septembre prochain organisée par la Gendarmerie de Jargeau concernant :

- Les préventions (escroquerie et cambriolage).

SÉANCE DU 28 MAI 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Monsieur THER Michel, Madame FLEURY Patricia et Monsieur CHOLLET Jean-Marie ayant donné pouvoir.

Absents excusés : Madame LENORMAND Valérie, Monsieur BASSAÏSTEGUY Guy et Monsieur GOUJON Bruno.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Madame BAUDET Jacqueline et Madame PAILLET Nathalie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2010.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

ATESAT – MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 novembre 2009 relative à la convention d'Assistance Technique (ATESAT).

Monsieur le Maire propose un avenant à ladite convention passé avec l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement du Loiret), afin de pouvoir bénéficier :

- ⇒ De la mission complémentaire n° 3 – Gestion du tableau de classement de voiries.
Pour une rémunération annuelle de 24.69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à bénéficier auprès de l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement du Loiret) de la mission complémentaire n° 3 et,

APPROUVE et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

Vu la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006,

Vu les décrets n° 94.469 du 3 juin 1994 et n° 2006-503 du 2 mai 2006 relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2224-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 123-11 à R 123-34,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2010 proposant le plan de zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 3 mars 2010 mettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Vu le rapport de Monsieur Hugues PLISSON, Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

Cette délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.10 et R.123.12 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

Le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et à la Préfecture du Loiret.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES RUE DE CHAUDY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un devis auprès de la SEAF pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'eau potable et d'eaux usées rue de Chaudy.

Considérant que l'étude préalable a été réalisée par la SEAF pour le zonage d'assainissement,

Considérant que pour le bon fonctionnement des travaux, il serait bon de continuer avec la même entreprise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir la SEAF et autorise Monsieur le Maire à demander le devis définitif correspondant à cette prestation.

ATTRIBUTION DE RÉCOMPENSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'une délibération doit être prise concernant les récompenses allouées pour les cas suivants :

- ① Pour les lauréats des maisons fleuries et des maisons décorées de Noël.
- ② Pour le repas annuel des aînés offert gracieusement aux personnes de plus de 67 ans, un cadeau aux deux plus jeunes et deux doyens (homme et femme), participant au repas.
- ③ Lors d'évènements familiaux (naissance, mariage, décès, départ en retraite) familles directes (conjointes et enfants) qui font partie uniquement des membres du Conseil Municipal, du C.C.A.S et du personnel communal.
- ④ Lors d'une demande de médaille du travail ainsi que la médaille d'honneur des collectivités auprès du Préfet sur proposition du Conseil Municipal.
- ⑤ Afin de valoriser le baccalauréat, une récompense sera remise à tous les bacheliers ayant reçu le diplôme avec mention "Bien ou Très Bien".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'accorder l'ensemble des récompenses précitées.

TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORT EN AGGLOMERATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité pour les communes de bénéficier d'une subvention pour l'aménagement de 2 points d'arrêts le long de la RD 951.

Considérant que les travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de points d'arrêts de transport en agglomération peuvent être **subventionnés à hauteur de 50 % du montant HT soit 18 096.48 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire de demander l'autorisation de préfinancer les travaux et de solliciter auprès du Conseil Général dans le cadre de la sécurisation des points d'arrêts de transport une subvention.

SEL DE DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour le marché à bons de commande pour la fourniture de sel de déneigement effectué par la CCL (Communauté de Communes des Loges).

En effet, la Commune a la possibilité de faire un achat via la CCL pour la fourniture de sel de déneigement au prix de 85 € la tonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de commander pour l'année 2010-2011 une quantité de 10 tonnes en sacs.

“ZONE 30” RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation de 2 coussins lyonnais rue de l'Église au niveau du 1^{er} et 3^{ème} rétrécissements.

De ce fait, des panneaux limitant la vitesse à 30 kms/h seront installés, conformément à la réglementation.

ENQUETE PUBLIQUE LIGÉRIENNE GRANULATS POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE MARDIÉ

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'une enquête publique va être réalisée du 16 juin au 20 juillet 2010, en vue de l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et d'une installation de traitement des matériaux à Mardié, lieu dit « l'Étang ».

Un dossier sera tenu à la disposition du publique pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de Darvoy.

DIVERS

Les travaux relatifs à la 3^{ème} tranche de travaux de la piste cyclable commenceront début septembre 2010 pour une durée de 2 mois.

SÉANCE DU 25 JUIN 2010 – 20h30

=====

Tous Conseillers présents à l'exception de Monsieur AUGENDRE Jacques et Monsieur GOUJON Bruno ayant donné pouvoir.

Absentes excusées : Madame LENORMAND Valérie et Madame FLEURY Patricia.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Monsieur CASSEAUULT Michel et Madame PAILLET Nathalie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2010.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

INDEMNITE AU PROFESSEUR DES ECOLES CHARGE D'ACCOMPAGNER SES ELEVES EN CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame SABLON Carine, Professeur des écoles, relative à l'obtention de l'indemnité pour la classe de découverte, qu'elle a assurée du 22 au 30 mars 2010 dernier.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la circulaire préfectorale du 28 mai 1985 relative à cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 2 abstentions, 2 contres et 12 voix pour, décide d'allouer le taux journalier, soit 18.33 € à Madame SABLON Carine qui percevra donc une indemnité de :

➤ **18.33 € x 9 jours = 164.97 €**

REVISION TARIFS CANTINE SCOLAIRE – RENTREE 2010 – 2011

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter le prix de la cantine scolaire, à compter de la rentrée 2010 – 2011.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % comme l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, porte comme suit le prix du repas servi à la cantine scolaire, et ce, à compter du 2 septembre 2010.

- ✂ Prix journalier : 2.93 € au lieu de 2.88 €
- ✂ Prix occasionnel régulier : 3.63 € au lieu de 3.56€
- ✂ Prix occasionnel imprévu : 4.26 € au lieu de 4.18€

REVISION TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE – CES DE JARGEAU **RENTREE 2010 – 2011**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter le prix du transport scolaire pour le collège de Jargeau.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité, à compter de la rentrée 2010 – 2011 de porter à **0.67 €** au lieu de 0.65 € le prix journalier pour le 1^{er} enfant et de porter à **0.56 €** au lieu de 0.54 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille.

Cette participation sera mise en recouvrement en trois trimestres, suite au désir des familles.

Il est précisé que, pour tout élève qui empruntera le car au cours d'un trimestre, la famille devra réglée le trimestre entièrement.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU **ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Conformément aux articles L 2224-7 pour l'eau potable et L 2224-8 pour l'assainissement du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau et l'Assainissement.

TRANSFERT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter des crédits au compte 2031 « Frais d'études ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de transférer du compte 020 « Dépenses imprévues » la somme de 630 € au compte 2031 « Frais d'études ».

INFORMATIONS :

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du poste à pourvoir au restaurant scolaire au mois de septembre prochain et de la modification de l'annonce parue dans la république du centre.

En effet, suite à la demande spontanée de Monsieur ALMEIDA LOPES Manuel Adjoint Technique de 2^{ème} classe et contenu de sa formation de charcutier traiteur, le poste lui a été accordé.

Un poste sera donc à pouvoir au service technique pour remplacer Monsieur ALMEIDA LOPES Manuel.

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nombre d'enfants inscrits (113) à la garderie périscolaire pour la rentrée 2010 – 2011.

✓ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de remerciement de l'Harmonie de Darvoy, concernant le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau piano pour les cours de solfège.

✓ Monsieur MELLOTT Bernard conseiller, informe le Conseil Municipal de la décision de la CCL (Communauté de Communes des Loges) de construire en priorité un gymnase sur la Commune de Darvoy.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

- Madame BAUDET Jacqueline, conseillère, demande si le Festival Europa aura lieu l'an prochain et précise que la caisse des dépôts et consignation peut sponsoriser, sous condition d'établir un dossier avant la fin de l'année.
- Monsieur SERVERA Guy, conseiller, informe :
 - du commencement des travaux rue de l'Eglise concernant l'installation des coussins lyonnais.
 - Que le radar pédagogique de la CCL est à la disposition de la commune pour 10 jours et sera installé sur différentes voies communales.
 - Et que la mise en sens unique de la rue de la Chaise et la rue du Clos Richard sera effective à partir du 1^{er} juillet 2010.

SÉANCE DU 23 JUILLET 2010 – 19h00

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Madame LENORMAND Valérie, Monsieur BASSAÏSTEGUY Thierry et Monsieur GOUJON Joël ayant donné pouvoir.

Absents excusés : Madame BAUDET Jacqueline et Monsieur KOHLER Pierre.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Monsieur CHOLLET Jean-Marie et Madame PAILLET Nathalie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2010.

Suite au courrier de Monsieur BASSAÏSTEGUY Thierry concernant le compte rendu du 25 juin et après lecture de celui-ci, Monsieur le Maire fait voter l'approbation du Conseil Municipal.

Par une voix contre et 15 voix pour, le compte rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2010 est adopté.

EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le souhait de l'U.S.D. (Union Sportive de Darvoy) d'avoir un éducateur sportif au sein du club de football et demande la prise en charge de celui-ci.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à condition que l'éducateur sportif soit employé par le club (USD).

Une subvention pourrait être versée.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT

Le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des Marchés Publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordinateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant aux choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

Le groupement peut fonctionner selon 2 dispositifs juridiques différents, le second comportant deux variantes :

① - L'autonomie des membres du groupement, où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

② - La nomination d'un coordinateur-mandataire, dont la mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement :

- a) Soit à signer et à notifier le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution ;
- b) Soit à signer, notifier et exécuter le marché (acte d'engagement commun).

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Vu les besoins identiques des communes de la CCL recensés en matière d'achat et de livraison de sel de déneigement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De constituer un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de sel de déneigement, étant précisé que l'étendue des besoins ne justifie pas le recours à une procédure formalisée et ne suppose donc pas la création d'une Commission d'Appel d'Offres,
- Que la CCL assume les fonctions de coordinateur-mandataire et que celle-ci signe, notifie et exécute le marché (acte d'engagement commun),
- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES ET D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT A MARDIÉ LIEUDIT "L'ETANG"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Séance du 28 mai dernier, où avait été évoquée la réalisation d'une enquête publique du 16 juin au 20 juillet 2010.

Cette enquête relève d'une exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et d'une installation de traitement des matériaux sur la commune de Mardié au lieudit "L'Etang".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emets par 3 abstentions et 13 voix contre, un avis défavorable pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires et d'une installation de traitement des matériaux sur la commune de Mardié au lieudit "L'Etang".

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à un départ en retraite, il convient de créer un poste d'Adjoint au Service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de créer à compter du 23 Août 2010, un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire présente la candidature de Monsieur DELAPORTE Benjamin qui a été retenue pour le poste d'Adjoint technique.

INFORMATIONS

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de l'ancien car pour la somme de 2 500 €.

☞ Monsieur SERVERA Guy, Adjoint à la Voirie, donne le résultat au Conseil Municipal de l'enregistrement du trafic sur les voies communautaires.

Rue du Château d'Eau vers Rue des Limousins				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 895	81	3 688	77
Trafic moyen/jour	414	12	527	11
Vitesse moyenne	45 Km/h	40 Km/h	45 Km/h	42 Km/h
V85	56 Km/h	55 Km/h	56 Km/h	55 Km/h
V15	34 Km/h	20 Km/h	35 Km/h	31 Km/h

Rue de Chaudy vers RD 951				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 003	69	2 023	69
Trafic moyen/jour	286	10	289	10
Vitesse moyenne	34 Km/h	33 Km/h	34 Km/h	24 Km/h
V85	45 Km/h	49 Km/h	45 Km/h	38 Km/h
V15	22 Km/h	11 Km/h	22 Km/h	7 Km/h

RD 921 vers Rue du Bourg Neuf				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	782	26	0	0
Trafic moyen/jour	112	4	0	0
Vitesse moyenne	50 Km/h	37 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V85	59 Km/h	48 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V15	41 Km/h	30 Km/h	0 Km/h	0 Km/h

Rue du Bourg Neuf vers RD 951				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	1 075	58	987	41
Trafic moyen/jour	154	8	141	6
Vitesse moyenne	38 Km/h	33 Km/h	39 Km/h	34 Km/h
V85	49 Km/h	47 Km/h	51 Km/h	51 Km/h
V15	30 Km/h	14 Km/h	30 Km/h	13 Km/h

RD 921 vers Clos des Rogères				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	3 476	137	0	0
Trafic moyen/jour	497	20	0	0
Vitesse moyenne	48 Km/h	42 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V85	68 Km/h	58 Km/h	0 Km/h	0 Km/h
V15	22 Km/h	23 Km/h	0 Km/h	0 Km/h

Rue de la Croix Rouge vers Rue Félix Mégret				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 137	37	1 996	47
Trafic moyen/jour	305	5	285	7
Vitesse moyenne	43 Km/h	36 Km/h	45 Km/h	40 Km/h
V85	54 Km/h	48 Km/h	58 Km/h	58 Km/h
V15	33 Km/h	26 Km/h	33 Km/h	18 Km/h

↳ Monsieur AUGENDRE Jacques, Adjoint au Social, signale une réunion d'information qui se déroulera le 09 septembre prochain organisée par la Gendarmerie de Jargeau concernant :

- Les préventions (escroquerie et cambriolage).

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de MM SERVERA, MELLOTT et GOUJON ayant donné pouvoir.

Absents excusés : MM BASSAÏSTEGUY et CHOLLET.

Absents : MMES LENORMAND, FLEURY et MR ROMAIRE.

TAXE MUNICIPALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible aux collectivités locales de percevoir une taxe municipale sur l'électricité dont le taux est basé sur le montant hors taxe des consommations et abonnements facturés aux usagés.

Le Conseil Municipal, refuse par 7 abstentions et 7 voix contres, d'appliquer pour l'année 2010 la taxe municipale sur l'électricité.

RECRUTEMENT ET REMUNÉRATION DE DEUX PROFESSEURS DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mr Moran LE BARS, professeur de percussion (batterie), le 30 juin dernier et la création d'une classe de tuba.

Le Conseil Municipal, retient les candidatures de Melle Carole DAVID, professeur de percussion et Melle Floriane MONTIGNY professeur de tuba, à compter de septembre 2010.

Ces professeurs seront rémunérés comme les autres, à la vacation.

INFORMATIONS

- Attribution d'une subvention de 83 319,78 € au titre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) pour la création de l'accueil périscolaire.
- Des travaux de rénovations ont été effectués dans 2 classes élémentaires (coût d'environ 60000 €)
- Remise aux normes de l'alarme incendie des écoles

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de MME FLEURY ayant donné pouvoir.

Absents excusés : MME LENORMAND et MR BASSAÏSTEGUY.

Absent : MR ROMAIRE

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – ACTE D'ENGAGEMENT – TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES RUE DE CHAUDY

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de maître d'œuvre établi par la SEAF d'un montant total de **17 900.00 € HT** qui se décompose pour :

- Les travaux d'eau potable, soit un montant de **6 616.00 HT**.
- Les travaux d'assainissement, soit un montant de **11 284.00 € HT**.

RÉCOMPENSES MAISONS FLEURIES 2010

Le Conseil Municipal attribue comme suit les récompenses :

1^{ère} catégorie "A"

Maisons avec jardin très visible de la rue, type très fleuri

- M. et Mme RUFFIER Roger – 10 rue Félix Mégret
- M. et Mme TRASSEBOT Yvon – 6 rue des Pointes
- M. et Mme JULLIEN Patrick – 36 rue des Limousins

1^{ère} catégorie "B"

Maisons type paysager visible de la rue

- M. et Mme BELLIVIER Claude – 46 rue de Chaudy
- M. et Mme BAILLY Daniel – 1 rue de la Pelle
- M. et Mme GOUJON Jacky – 30 rue des Limousins
- M. et Mme TIERCIN Marc – 45 rue de l'Eglise

2^{ème} catégorie

Maisons avec décor floral sur la voie publique

- M. et Mme DELAVARANNE Christian – 28 route d'Orléans
- M. et Mme DURAND Denis – 3 route de Pontvilliers

3^{ème} catégorie

Maisons avec balcons ou terrasses fleuries

- M. et Mme SINET Pascal - 41 rue de l'Eglise
- M. et Mme DUCLOUX André – 71 rue de l'Eglise
- M. et Mme MALLET Raymond – 14 rue Nouvelle

4^{ème} catégorie

Maisons n'entrant pas dans les 3 catégories

- M. et Mme LORGEAU Jean Pierre – 15 rue des Asses

- M. et Mme AUBRY Bernard – 6 rue Félix Mégret
- M. et Mme FINET Robert – 3 rue des Pointes

FERME FLEURIE

- M. et Mme LORGEAU Patrick – 7 rue des Asses

Tous les lauréats recevront une somme de 62 €.

COURS DE MUSIQUE – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui nous lie avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux de France pour un montant de 1 585.50 € pour l'année 2011.

RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET DE LA REDEVANCE DES MINES SUR LE PETROLE – TRAVAUX DE SECURITE

La commune de Darvoy a perçu du Conseil Général du Loiret, en contrepartie de la réalisation de travaux de sécurité, une subvention de :

- ✓ **9 143 € au titre des amendes de police pour des travaux d'un montant hors taxe de 18 286 €,**
- ✓ **Et 1 660 € au titre de la redevance des mines sur le pétrole pour des travaux d'un montant hors taxe de 5 533 €,**

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du refus du district Football du Loiret concernant l'attribution d'une subvention pour la remise aux normes du vestiaire du stade et de la pose d'un filet pare ballon. Ce dernier sera financé et installé par la commune.
- Pour des raisons de sécurité, Monsieur SERVERA Guy, Adjoint à la Voirie, informe qu'il a pris contact avec le Conseil Général pour l'aménagement d'une ligne blanche continue le long de la RD 951.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Une formation aux premiers secours pour le personnel communal sera dispensée par les Pompiers du Centre de Secours de Jargeau.

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2010 – 20h30

=====

Tous conseillers présents à l'exception de Madame FLEURY Patricia ayant donné pouvoir.

Absents excusés : Madame LENORMAND Valérie et Monsieur BASSAÏSTEGUY Thierry.

Absent : Monsieur ROMAIRE Gérard.

Secrétaires de séance : Monsieur KOHLER Pierre et Madame PAILLET Nathalie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2010

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION SAUR (vérification des poteaux incendie)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention SAUR relative à la vérification des poteaux incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la convention établie par la SAUR pour une somme forfaitaire de 33.80 € HT par poteau, augmentée d'une majoration de 15 % si la mesure est inférieure à 15 unités groupées et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} juin 2010 pour une durée initiale de 3 ans.

En 2007 la somme forfaitaire était de 31 € par poteau.

34 poteaux environ sont à contrôler.

CONVENTION – Travaux de sécurisation et d'accessibilité du point d'arrêt de transport "Les Pointes", ainsi qu'à l'entretien des ouvrages réalisés sur la RD 651, en agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat avec le Département du Loiret, relative à la réalisation de travaux de sécurisation et d'accessibilité du point d'arrêt de transport "Les Pointes", ainsi qu'à l'entretien des ouvrages réalisés sur la route départementale n° 951, en agglomération.

La présente convention a pour objet de définir, d'une part, les conditions techniques, administratives et financières relatives à la réalisation de ces travaux, et, d'autre part, de répartir la charge de l'entretien, de la maintenance et du fonctionnement des ouvrages qui seront réalisés à ce titre.

Les travaux devant être réalisés et les ouvrages devant être implantés sont les suivants :
Aménagement de l'arrêt "Les Pointes" hors chaussée le long de la RD 951 dans le sens Orléans / Sully-sur-Loire comprenant un plateau d'accessibilité de 8x2m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département du Loiret.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de 10 ans.

CCL – RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) lié à la piscine de Châteauneuf sur Loire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), relatif aux transferts de charges liés à la piscine de Châteauneuf sur Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif aux transferts de charges liés à la piscine de Châteauneuf sur Loire.

CCL - PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de territoire émanant de la CCL (Communauté de Communes des Loges).

- **Projet de territoire**
 - Déterminer les axes prioritaires de développement du territoire,
 - Volonté de conforter l'échelon communal et l'implication de l'ensemble des conseillers municipaux, tout en reconnaissant la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage territoriale pour certaines politiques,
 - Rendre accessible chacune de ces politiques à l'ensemble de la population sans dupliquer les investissements sur chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, le projet de territoire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCL (Communauté de Communes des Loges)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des statuts de la Communauté de Communes des Loges modifiés, à savoir :

ARTICLE 3 : COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

II. COMPÉTENCES OPTIONNELLES

B. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1 – Habitat et Logement

- Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat
- Construction, acquisition et gestion de logements sociaux d'intérêt communautaire tels que prévus dans le PLH, en relation avec les bailleurs, les constructeurs et les communes.

III. COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

La Communauté de communes est compétente pour créer et gérer

- Les multi accueils.

2 – Action de développement de services de santé

La Communauté de communes est compétente pour construire et gérer des maisons de santé pluridisciplinaires et favoriser, par toute action que ce soit, le maintien et l'implantation de services de soins.

Annexe n° 3 – Article 3-II ; compétences optionnelles ; équipements

Construction, extension, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs

- Gymnase sur la commune de Darvoy.
- Plateaux multisports sur les communes d'Ingrannes et Sury aux Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes des Loges.

TARIFICATION REDEVANCE SICTOM 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de collecte des déchets non ménagers du SICTOM et fait part d'une augmentation pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Retient à l'unanimité, la convention SICTOM avec son annexe pour l'année 2011 pour un coût global (hors accès déchetteries) de **5 840 €**.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'annexe à la convention à intervenir avec le SICTOM.

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L'article 56 du code des marchés publics fait obligation aux collectivités d'être en mesure depuis le 1^{er} janvier 2005, de recevoir la transmission électronique des offres des candidats.
- Le Conseil Général offre aux Collectivités du Département du Loiret un accès gratuit et confidentiel à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation **AWS-achat** pour ses marchés formalisés et ses marchés passés selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret à intervenir entre le Département du Loiret et la Commune de Darvoy.

TRANSFERT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'assurance dommages ouvrage concernant la garderie périscolaire a été enregistrée au compte 616 "primes d'assurance" dans les comptes de l'exercice de conclusion du contrat, est transférée en fin d'exercice au débit d'une subdivision du compte 481 "charges à répartir sur plusieurs exercices" par le biais du compte 791 "transferts de charges de fonctionnement".

Considérant un besoin de crédit au compte 4812 à la section d'investissement,
Considérant que ce supplément peut être autofinancé par la section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- De transférer du compte 61522 "Bâtiments" au compte 023 "virement à la section d'investissement" (de la section de fonctionnement) la somme de 6 400 €.
- Du 023 "virement à la section d'investissement" (de la section de fonctionnement) au 021 "virement de la section de fonctionnement (en section d'investissement) la somme de 6 400 €.
- Du 021 "virement de la section de fonctionnement" (en section d'investissement) au compte 4812 "frais d'acquisition des immobilisations" la somme de 6 400 €.

DURÉE D'AMORTISSEMENT – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'assurance dommages ouvrage de la garderie périscolaire a été imputée sur le compte 616 "primes d'assurance" (pour un montant de 6 380.27 €) dans les comptes de l'exercice de conclusion du contrat, est transférée en fin d'exercice au débit d'une subdivision du compte 481 "charges à répartir sur plusieurs exercices" par le biais du compte 791 "transferts de charges de fonctionnement courant". Le compte 481 fait ensuite l'objet d'un amortissement dès l'exercice de constatation de l'étalement de la charge sur la durée de la garantie égale à 10 ans maximum.

Il est ainsi crédité à la fin de chaque exercice par le débit du compte 6812 "dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'amortir sur 5 ans le compte 4812 "frais d'acquisition des immobilisations".

RÉCOMPENSES BACHELIERS

Monsieur le Maire rappelle sa délibération en date du 28 mai dernier, relative à l'attribution de récompenses lorsque le bachelier a obtenu le diplôme avec mention "Bien ou Très bien".

Considérant l'obtention du baccalauréat obtenu par :

- Monsieur Victor LUDEAU
- Et Mademoiselle Lucie RIANDIÈRE
Avec la mention "Bien".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, de verser la somme de 150 € pour récompenser :

- Monsieur Victor LUDEAU
- Et Mademoiselle Lucie RIANDIÈRE
Pour avoir obtenu la mention "Bien" au baccalauréat en 2010.

PROJET D'INSTALLATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE JARGEAU

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal du projet de la Commune de Jargeau concernant l'installation de leur future station d'épuration à proximité de la station d'épuration de Sandillon et l'utilisation éventuelle de certains équipements du syndicat.

Pour permettre la réalisation des infrastructures, la ville de Jargeau propose de lancer une consultation afin d'être assistée dans la construction de sa future station d'épuration. La première partie de cette étude sera consacrée, d'une part, à la rédaction des documents contractuels qui régiront la mise à disposition d'un terrain par la Commune de Sandillon. Et d'autre part, à la mise en place des conventions définissant les conditions réciproques de fonctionnement et d'utilisation des installations existantes et à réaliser avec le SIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, le principe du raccordement de la future station d'épuration de Jargeau au rejet en Loire du Syndicat ainsi que l'utilisation, après adaptation, du poste de refoulement de Darvoy pour acheminer les effluents de Jargeau.

DIVERS

Monsieur le Maire informe :
de la modification des horaires d'ouverture des déchetteries à compter du 1^{er} janvier 2011, à savoir :

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi*	Samedi*
Déchetteries de Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Lorris, Ouzouer-sur-Loire et Sully sur Loire	9h30 -12h30 et 13h00 – 17h00		13h00 – 17h00	9h30 -12h30 et 13h00 – 17h00	
Déchetteries de Quiers-sur-Bézonde, Saint-Aignan-des – Gués, Tigy et Vitry aux Loges	9h30-12h30 et 13h00 – 17h00	14h00 – 18h00 du 01/04 au 31/10 Fermé de 01/11 31/03	Fermé	14h00 – 17h00	9h30-12h30 et 13h00 – 17h00
Déchetterie de Cerdon		Fermé	Fermé		

Que suite au projet de gymnase communautaire, un avis favorable de principe a été émis par la commission de Voirie de la CCL sur le transfert de la rue de la Pelle à la Communauté de Communes des Loges.

SICTOM :

Monsieur le Maire informe, le Conseil Municipal :

De la réponse du SICTOM concernant la fréquence des collectes. L'écart entre le 1^{er} et 2^{ème} ramassage est de 0.75 % par rapport à un taux de taxation de 15 %.

Le Conseil Municipal ne voit par conséquent aucun intérêt à passer à un seul ramassage par semaine.

Qu'étant donné l'augmentation importante du coût (5 840 € en 2011 pour 4 906 € en 2010), un conseiller demande au représentant de la commune de demander auprès du SICTOM des explications détaillées lors de la prochaine réunion.

 Monsieur Patrick LOISEAU, Conseiller, informe de Conseil Municipal du prochain programme du festival EUROPA dont le thème sera le rire et qui aura lieu le 20 mai 2011 à Darvoy, et le 21 mai 2011 sur la Commune de Jargeau.

 Monsieur Jacques AUGENDRE, Adjoint au social, donne lecture du résultat de la collecte de la banque alimentaire du 26 et 27 novembre derniers.

-1 300 kg ont été collectés.

- Il fait part également de l'échec du Téléthon 2010.

 Monsieur Michel THER, Adjoint aux Bâtiments,

- Informe qu'un pot de fin de chantier a eu lieu le mardi 30 novembre 2010 à la garderie périscolaire avec les Entreprises.

- Informe de quelques problèmes de finition sur les lots couvertures, chauffage et plaquistes qui vont retarder la mise en service de la garderie de quelques semaines.

Le bâtiment a été déclaré conforme par les organismes de contrôle, mais à titre préventif il propose de rajouter un portillon en bas de l'escalier et de remonter les extincteurs à 1.5 m environ pour les mettre hors d'atteinte des tout petits.